

Formation du 1^{er} juin 2026

Commission VIF

Le harcèlement conjugal

Intervenantes :

- ⇒ Yaël Mellul, ancienne avocate au Barreau de Paris, Présidente de l'association "Femme et libre"
- ⇒ Cindy Bernard, Vice-procureure de la république placée

Modératrice : Me Anaïs DEFOSSE, avocate au Barreau de Paris

1. Proposition de liste non exhaustive d'éléments probatoires en matière pénale :

⇒ Extraction de messages / journal d'appel avec date, numéro.

NB : des logiciels disponibles sur internet permettent des extractions complètes

⇒ Courriels

⇒ Réseaux sociaux : commentaires par exemple sous chaque publication, aucun contact masculin pour la victime etc...

⇒ Témoignages directs ou indirects portant sur le comportement du mis en cause (gaslighting, humiliation, insulte, dénigrement, appels à répétition pendant des sorties etc...) / sur le comportement de la victime (renfermée, fatiguée, moins disponible, craintive etc...)

Idéalement : communiquer une liste de témoins comprenant : nom, prénom, lien avec le mis en cause ou la victime, numéro de téléphone, courriel et ville de résidence.

A défaut, des attestations via un [formulaire CERFA](#) peuvent être produites.

- ⇒ Dossier médical : ordonnances, attestation de suivi psychologique/psychiatrique, CR des urgences lors de tentative de suicide, certificat du médecin traitant (perte de poids par exemple)
- ⇒ Arrêts de travail même sans mention de harcèlement / avis de la médecine du travail
- ⇒ Journal intime / [mémo de vie](#)
- ⇒ Liste des lieux habituellement fréquentés par la plaignante afin de vérifier au travers des FADET l'ampleur du harcèlement s'il est aussi physique.
- ⇒ Vérification de la mise en place d'éventuel logiciel espion (téléphone / ordinateur). Cf. outils ci-dessous : je protège ma vie privée en ligne.

Au titre des actes d'investigation peuvent être envisagés outre les éléments susmentionnés : exploitation des FADET, balise sous le véhicule de l'auteur, audition de l'entourage familial, amical et professionnel, audition du voisinage, audition des enfants, auditions des ex-compagnes

2. Quelques outils à disposition pour la prise en charge des victimes :

- ⇒ [Mémo de vie](#)
- ⇒ [Le violentomètre](#)
- ⇒ [Je protège ma vie privée en ligne](#)
- ⇒ [La grille d'analyse du contrôle coercitif développée au Canada](#)
- ⇒ [Formation en ligne gratuite par l'association « Suicides forcés en Europe »](#)

3. Quelques ouvrages :

- ⇒ Les mots qui tuent, autopsie du suicide forcé. Michelle Fines. Arthaud
- ⇒ Sortir de la maison hantée. Comment l'hystérie continue d'enfermer les femmes. Pauline Chanu. La Découverte
- ⇒ Le gaslighting ou l'art de faire taire les femmes. Hélène Frappat. Points